ASSEMBLÉE NATIONALE

Didier LE GAC
Député du Finistère
3ème circonscription – Brest Rural
didier.legac@assemblee-nationale.fr

Madame Camille Galliard-Minier
Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées
Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
14, avenue Duquesne
75 350 Paris SP 07

Saint-Renan, le 20 mars 2026

Réf : DLG/JB/20032026 – 1
Objet : Transmission du « Livret Après-parents »

Madame la Ministre,

Je souhaite appeler votre attention sur la conclusion prochaine d'une expérimentation particulièrement innovante, menée dans le Finistère, autour de la question essentielle de « l'après-parents » pour les personnes en situation de handicap.

Entre 2022 et 2025, une association départementale de parents de personnes en situation de handicap mental, avec le soutien de l'Unapei, a conduit un projet expérimental visant à accompagner les parents dans l'anticipation du moment où ils ne seront plus en capacité d'assurer leur rôle d'aidants, en raison de l'âge, de la maladie ou du décès.

Le projet a été réalisé avec le soutien de partenaires solides (la CNSA, le département du Finistère, Malakoff Humanis, la CARSAT de Bretagne, la MSA).

Cette démarche, profondément humaine et pragmatique, est née d'une inquiétude largement partagée par les familles : comment garantir la continuité du parcours de vie de leur enfant lorsqu'ils ne seront plus là pour l'accompagner ?

Ce travail arrive aujourd'hui à son terme. Un rapport final sera remis à la CNSA d'ici la fin du mois de mars, afin de tirer les enseignements de cette expérimentation issue de notre territoire.

.../...

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20
Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS
Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh

ASSEMBLÉE NATIONALE

Didier LE GAC
Député du Finistère
3ème circonscription – Brest Rural
didier.legac@assemblee-nationale.fr

Dans le prolongement de cette initiative, l'Unapei vient de mettre en ligne un livret intitulé « Après-parents », accessible gratuitement à l'ensemble des familles (voir pièce jointe / https://www.unapei.org/publication/livret-apres-parents/).

Conçu en collaboration avec les acteurs du projet, ce document propose une approche à la fois concrète et sensible de cette question encore trop souvent difficile à aborder.

Ce livret part d'un constat simple : les parents sont souvent les mieux placés pour connaître les besoins, les habitudes, les fragilités et les aspirations de leur enfant. En leur offrant la possibilité de consigner ces éléments, il contribue à préserver une forme de continuité, en évitant que des savoirs précieux ne disparaissent avec eux. Sans portée juridique, il n'en constitue pas moins un appui utile pour les proches et les professionnels amenés à prendre le relais.

Il aborde, dans le respect de la confidentialité et avec le consentement des personnes concernées, les différentes dimensions de la vie : le quotidien, la santé, le parcours de vie, mais également les aspects patrimoniaux. Pensé comme un document évolutif, il peut être enrichi au fil du temps, au rythme des besoins et des situations.

Au regard des évolutions démographiques et du vieillissement des aidants, la question de « l'après-parents » est appelée à prendre une place croissante dans les années à venir. L'expérimentation conduite dans le Finistère, ainsi que les outils qui en sont issus, ouvrent à cet égard des perspectives intéressantes, en apportant des réponses concrètes à une préoccupation profondément humaine.

Dans ce contexte, il m'a semblé utile de porter ce dispositif à votre connaissance.

Je serais naturellement très intéressé de connaître le regard que vous pourriez porter sur ce type d'initiative, et sur la manière dont elle pourrait, le cas échéant, nourrir les réflexions en cours en matière de politiques publiques.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Merci de votre attention,

Didier Le Gac
Député

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20
Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS
Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh